

Réveillon dans la nature aux creux du désert



Jours:	8
Prix:	750 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆☆
Difficulté:	★☆☆☆☆
🏜️ Désert 🏜️ Hors des sentiers battus	
🏜️ Paysages	

Le Maroc, **pays d'Afrique du Nord**, est une destination touristique qui offre tant de sites naturels, architecturaux et culturels. Notre équipe d'expert, **Hors circuit**, nous propose un tour avec pour but de passer un réveillon dans la nature au creux du désert marocain. Une façon particulière d'accueillir le Nouvel an.

Jour 1. Agadir-Taroudant



Agadir 📍
🚗 83km - ⌚ 1h 30m
Taroudant 📍

- Nous arrivons à l'aéroport d'Agadir.
- Selon l'horaire de notre vol, nous pouvons rejoindre, le même jour, Taroudant
Une fois sur place, nous profiterons déjà d'un moment de détente à la piscine de notre hôtel.
- Un simple dîner se passe dans une médina afin de goûter à quelques plats typiques du Maroc : **tajine, couscous et kebab**.
- On nous héberge à Taroudant dans un endroit confortable, avec piscine.

🍴 Dîner	Restaurant local
🏠 Hébergement	Hôtel

Jour 2. Vallée du Drâa

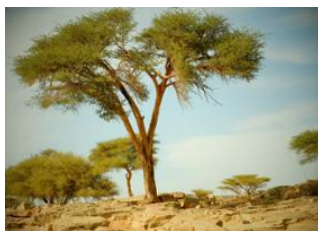


Taroudant 📍
🚗 - ⌚ 5h 15m
Zagora 📍

- Pour rejoindre la **vallée du Drâa**, nous gravons la route scénique à travers l'Atlas.
Nous ferons une pique-nique dans une palmeraie pendant la pause déjeuner.
Outre des paysages de toute beauté notamment sur de vastes palmeraies, nous pouvons également visiter des **ksour** ou des **kasbah**, citadelles d'architecture berbère.
Nous dormons dans un hôtel confortable avec piscine à Zagora.

☕ Petit déjeuner	Hôtel
🍴 Déjeuner	Pique-nique préparé par l'équipe

Jour 3. Mhamid



Zagora 📍
🚗 68km - ⌚ 1h 15m
Erg Chegaga 📍

- Sur place, on nous propose une journée avec des activités à la carte : détente à la piscine de l'hôtel, visite d'une maison-musée, souk hebdomadaire...
 - Pour le déjeuner, nous pique-niquons en bordure de l'oued du **village de Mhamid**. Une occasion aussi de jouir d'un panorama pittoresque.
 - Nous sautons à bord d'un 4x4 pour aller vers l'**Erg Chegaga**, l'un des deux grands ergs du Sahara. Il se trouve à 50 kilomètres à l'ouest de la de Mhamid.
 - Au creux des dunes de l'erg, nous pouvons enfin installer notre campement isolé.
- Un bon repas nous est concocté en pleine nature avant de profiter du ciel étoilé et d'un bon feu de camp.

🍴 Déjeuner	Pique-nique préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac sauvage

Jour 4. Erg Chegaga



Erg Chegaga 📍

- Il y aura une initiation ludique aux techniques de survie dans le désert et bien d'autres jeux intéressants surtout si vos enfants participent au voyage.
- Puis, nous pique-niquons dans le sable avant de se préparer pour une grande promenade.
- Pour rejoindre le sommet de la plus haute dune, nous pouvons organiser une **balade à dos de dromadaire**. Une vue imprenable sur toute la mer de sable s'offre alors à nous, à force de prendre de l'altitude.
- Nous marquerons l'arrivée du Nouvel an par un dîner spécial, une soirée animée par des artistes locaux et une nuit à la belle étoile au cœur de ce désert.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Pique-nique préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac sauvage

Jour 5. Erg Chegaga



Erg Chegaga 📍

- Fatigués par les festivités de la veille, nous pouvons faire de la grasse matinée avec petit déjeuner servi au lit. Toujours au fin fond de l'**erg Chegaga**, nous prendrons un brunch à l'ombre des tamaris.
 - Le ventre plein, nous entamons la deuxième partie des techniques de survies dans le désert ou toute autre activité ludique organisée de concert avec vous.
 - Nous organisons une balade la fin de l'après-midi afin de contempler le magnifique coucher du soleil dans l'**erg de Chegaga**.
- Toujours dans ce sanctuaire naturel, nous installons notre campement avant de profiter d'un dîner indien (pour changer des tagines !).

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac sauvage

Jour 6. Lac Iriki et oasis M'Douar



Erg Chegaga
 36km
Lac Iriki

- Le matin, nous sommes libres de nous reposer ou de choisir entre les activités que nous pouvons faire dans l'erg de Chegaga.
- Nous pique-niquons, pour le déjeuner. Puis, votre organisateur vous initiera au pilotage de 4x4 dans les champs de dunettes.

Le voyage se poursuit par la traversée du **lac Iriki** asséché, où vous pourrez découvrir très certainement de nombreux mirages.
- Pour le dîner, nous goûtons à quelques plats berbères avec un petit cours de cuisine. Le bivouac s'effectue dans une oasis de rêve face à de belles formations rocheuses.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Déjeuner	Pique-nique préparé par l'équipe
Dîner	Préparé par l'équipe
Hébergement	Bivouac sauvage

Jour 7. Tata



Lac Iriki

Tata

- Nous quittons l'oasis pour rouler dans le hamada, plateau rocailleux surélevé et désertique.

Halte sympathique à **Tissint** pour tenter un plongeon dans de belles cascades fraîches à souhait et pour randonner dans une gorge somptueuse jonchée de palmiers.

Après le déjeuner, nous empruntons la route pour Tata où nous dînons et dormons confortablement dans un hôtel qui possède une piscine.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Déjeuner	Pique-nique préparé par l'équipe
Dîner	Hôtel
Hébergement	Hôtel

Jour 8. Tata-Agadir



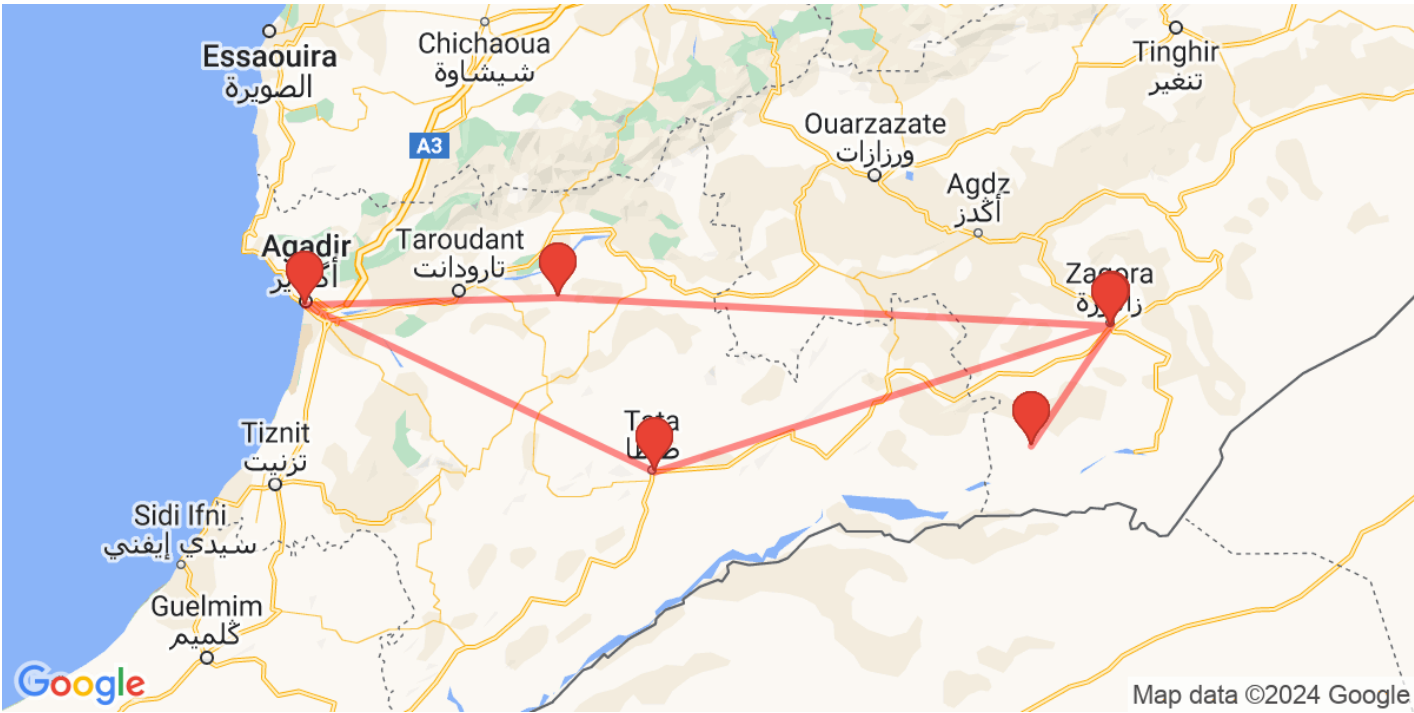
Tata

Agadir

- Ce circuit dans la partie sud de Maroc se termine par le transfert à l'aéroport d'Agadir en empruntant une jolie route scénique à travers l'Anti-Atlas.

Petit déjeuner	Hôtel
----------------	-------

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-3	4-6	7-8
1145 EUR	1045 EUR	750 EUR

Inclus

- La location du 4x4 avec chauffeur et essence,
- le guide interprète,
- l'hébergement,
- la restauration complète,
- les boissons,
- le repas spécial du réveillon,
- la promenade en dromadaire,
- les excursions,
- les entrées aux sites,
- le hammam et le massage,
- l'orchestre,
- les animations,
- les transferts à l'aéroport.

Non inclus

- Les billes d'avion,

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.